313

88

LETTRE
DE M. HELVETIUS

CONSEILLER D'ÉTAT,

PREMIER MÉDECIN DE LA REINE,

DOCTEUR-RÉGENT DE LA FACULTÉ de Médecine en l'Université de Paris, Médecin Inspecteur-Général des Hôpitaux Militaires du Royaume, & Membre de l'Académie Royale des Sciences de Paris.

A MM. LES DOYENS ET SYNDICS des Facultés de Médecine & des Colléges de Médecins du Royaume de France.

AU SUJET DES FORMULES DE Médecine faites pour les Hôpitaux Militaires.

ULTÉ DE ME

ONSIEUR,

J'AI appris que M. MORAND, Chirurgien, avoit envoyé à toutes les Facultés de Médecine du Royaume, un Livre intitulé : *Formules de Pharmacie pour les Hôpitaux Militaires du Roy*; & qu'il leur avoit écrit pour leur demander d'approuver cet Ouvrage, quoiqu'imprimé. Cette demande a paru ſinguliére à pluſieurs Facultés, & les a engagé à écrire à M. le Doyen de la Faculté de Paris, pour leur en dévoiler le myſtére. Votre Faculté l'ignore, ſans doute, comme les autres. C'eſt pourquoi j'ai crû devoir le lui faire connoître, d'autant plus que le bien public y eſt intéreſſé.

M. D'ARGENSON, occupé de ſoins plus importans dans une Guerre auſſi vive & auſſi conſidérable, a chargé depuis quelque temps M. de FONTANIEUX, des détails des Hôpitaux, dont il doit cependant lui rendre compte, quand il le juge néceſſaire.

Dès que M. de FONTANIEUX a eu accepté cette commiſſion, il a fait pluſieurs changemens dans l'ordre établi depuis long-temps dans les Hôpitaux. Entr'autres, il a fait faire les Formules dont il eſt queſtion. Cet Ouvrage me fut envoyé il y a ſept ou huit mois par M. D'ARGENSON. Dès que j'eus lû dans l'Avertiſſement page 6, » que le deſſein étoit que ces Formules fuſſent uniformes » pour tous les Hôpitaux Militaires, afin de fixer la pratique » d'un Médecin, ou d'un Chirurgien-Major, placés pour la premié» re fois : ou qui paſſant d'un Hôpital dans un autre, pourroient » être tentés d'y faire des innovations «.

Je compris, que cette idée toute nouvelle demandoit qu'on examinât avec beaucoup d'attention ces Formules ; parce qu'il n'étoit pas aiſé de concevoir que les mêmes Formules qui conviennent dans les Hôpitaux des Provinces Méridionales, tels que les Hôpitaux de Ville-Franche, de Marſeille, &c. puſſent convenir dans les Hôpitaux des Provinces qui ſont au Nord, tels que ſont tous les Hôpitaux de Flandres ; & que les Formules qui réüſſiſſent dans les pays marécageux, euſſent le même ſuccès dans ceux qui ſont ſur des Montagnes, où l'air eſt très-vif. Je ne concevois pas non plus clairement,

que les Formules qu'on employe avec ſuccès à la fin du Quartier-d'hyver, lorſque les Soldats ſont remis de leurs fatigues, puſſent convenir à la fin d'une Campagne, lorſqu'ils ſont excédés de leurs fatigues & fort émaciés.

Je crus qu'il n'étoit pas poſſible de faire des Formules dans leſquelles on ne put point faire d'innovation, & qui fixaſſent la pratique des Médecins. C'eſt pourquoi, je les examinai avec toute l'attention que méritoit un Ouvrage duquel dépendoit la vie de tant de Soldats; & je crus devoir informer enſuite M. D'ARGENSON, des réfléxions que j'avois faites, 1°. ſur le projet de rendre toutes les Formules des Hôpitaux uniformes, & d'aſtreindre tous les Médecins à ne ſe ſervir que de ces Formules, ſans qu'ils puiſſent y faire d'innovation.

2°. Sur la compoſition de ces Formules, dont la plûpart me paroiſſoient mal doſées, peu utiles, défectueuſes & même dangereuſes dans bien des circonſtances; ainſi, je joignis à la Lettre que j'eus l'honneur de lui écrire, un Mémoire auſſi circonſtancié qu'il pouvoit l'être, pour un Miniſtre, qui ne peut pas être aſſez au fait de la Pratique de la Médecine, pour juger de certains détails.

Je ſuis reſté depuis dans un profond ſilence, croyant avoir ſatisfait, 1°. au devoir de la place d'Inſpecteur Général des Hôpitaux Militaires, dont le Roy a bien voulu m'honorer il y a pluſieurs années. 2°. Au devoir d'un Médecin zélé pour le bien public. 3°. A l'attachement que j'ai pour M. D'ARGENSON, j'oſe dire, *depuis longtemps.* Cependant j'appris que quelques perſonnes trouvoient mauvais que j'euſſe écrit à M. D'ARGENSON contre cet Ouvrage, diſant qu'il avoit été approuvé par M. le premier Médecin du Roy. Je n'avois pu le deviner, puiſque l'Ouvrage n'eſt ſigné de perſonne, & qu'on n'a pas jugé à propos d'y mettre aucune Approbation.

Dès que j'en fus inſtruit, je remis mon Mémoire à M. CHICOYNEAU, en le priant de le lire. Il me le rendit quelques jours après, en me diſant qu'il approuvoit mes Réflexions contre le projet de reſtreindre les Médecins à ne ſe ſervir que de ces Formules; & qu'il approuvoit auſſi mes Obſervations ſur pluſieurs de ces mêmes Formules. Il ajoûta qu'on ne lui avoit jamais dit que ces Formules duſſent fixer la Pratique des Médecins: & qu'il fût défendu d'y faire d'innovations ou changemens. Qu'il avoit fait même pluſieurs corrections dans le Manuſcrit qu'on lui avoit préſenté, qu'on n'avoit pas ſuivies en le faiſant imprimer. Il me dit qu'il conſeilleroit à M. D'ARGENSON de laiſſer ces Formules, & de les regarder comme non-avenues.

Le bruit ſe répandit enſuite, que M. GENNIN, ancien Médecin-Major des Armées du Roy, étoit l'Auteur de ces Formules. Il répondit à la Lettre que je lui écrivis ſur ce bruit: qu'il n'y avoit pas

travaillé, & qu'il les avoit ſeulement approuvées. Il ajoûta dans ſa Lettre, que j'ai entre mes mains, qu'on ne lui avoit jamais fait entendre que ces Formules fuſſent *coactives*; c'eſt le terme dont il ſe ſert.

Je ne fus plus ſurpris que ce Praticien eût donné ſon Approbation; car un Médecin peut approuver un Livre, ſans répondre de la doctrine qui y eſt contenue. On approuve tous les jours en Phyſique & en Médecine, un Ecrit, quoique l'on ſoit d'un ſentiment oppoſé; & on peut approuver un Livre de Formules, ſans répondre de la juſteſſe & de la préciſion de ces Formules. Tout Médecin peut faire des Formules, ſelon ſa façon de penſer: parce que ceux qui ne les approuvent pas, ont la liberté de ne s'en pas ſervir. Mais lorqu'il s'agit de Formules qui doivent être *coactives*, auſquelles on veut ſoumettre une infinité de Médecins, ſans qu'il leur ſoit permis d'y faire des innovations; pour lors on doit examiner avec grande attention ſi ces Formules ſont plus judicieuſes que d'autres.

Il y a lieu de penſer que M. GENNIN n'auroit pas approuvé ces Formules, s'il les avoit crû *coactives*; car il marque poſitivement dans ſa Lettre, que » les Médecins des Hôpitaux doivent être les » maîtres de faire leurs Formules: que pluſieurs peuvent & doivent » s'aſſembler dans certaines circonſtances, pour convenir des For- » mules qui pourroient être plus appropriées aux maladies qui ré- » gnent dans les Hôpitaux des païs où ils ſont «; comme il marque l'avoir fait lui-même quand il étoit Médecin-Major des Armées. Mais cette convention doit ſe paſſer entre ceux qui ſont dans les Hôpitaux du même Païs, ou de la même Armée.

Depuis, MM. MORAND & GEOFFROY ſe ſont déclarés les Auteurs de cet Ouvrage, & ce ſont eux qui veulent être les Maîtres & les Arbitres de la Pratique de tous les Médecins des Hôpitaux Militaires préſens & futurs; puiſque ceux qu'on placera dans la ſuite, ne peuvent faire aucune innovation dans leurs Formules.

Ces Meſſieurs n'ont pas crû apparemment pouvoir mieux répondre au Mémoire que j'ai préſenté contre leur Ouvrage (dans un temps où j'ignorois qu'ils en fuſſent les Auteurs) qu'en apportant au Miniſtre les Approbations de quelques célébres Facultés. Si ces Meſſieurs n'avoient été conduits que par l'amour du bien public, & s'ils n'avoient travaillé que pour la guériſon des Soldats, ils auroient expoſé le fait dont il s'agit, comme je le fais. Ils y étoient d'autant plus obligés, que j'avois marqué que ſi l'Auteur des Formules n'approuvoit pas les raiſons détaillées dans mon Mémoire, j'offrois de le ſigner, & de l'envoyer dans toutes les Facultés du Royaume, pour qu'elles décidaſſent la queſtion qui étoit entre nous. Pourquoi MM. GEOFFROY & MORAND n'ont-ils pas accepté ma propoſition? Pourquoi n'ont-ils pas demandé avec moi au Miniſtre, de conſulter les Facultés? Pourquoi n'ont-ils pas envoyé mon Mémoire

avec le Livre & la Lettre qu'ils ont écrite, afin que les Facultés bien inſtruites puſſent juger avec connoiſſance d'un Ouvrage auſſi important pour la vie des Soldats ?

Il ne s'agit pas entre nous d'une diſpute Littéraire, comme ils l'ont dit au Miniſtre, & comme ils le publient ; il s'agit de la vie d'une infinité de Soldats, qui eſt trop précieuſe pour qu'il ſoit permis à aucun Chirurgien, aucun Apoticaire, ou aucun Médecin d'en décider ſouverainement ſur ſes propres lumiéres, ſur tout quand il voit que l'on ne convient pas de la bonté & de l'utilité de ce qu'il veut établir comme une régle uniforme, inaltérable & au-deſſus de toute *innovation.* On doit en pareil cas conſulter des gens habiles & éclairés, & on n'en ſçauroit trop conſulter.

Cette conduite ſage, & dictée par l'amour du bien public, que je propoſois, n'a pas été du goût de ces Meſſieurs. Elle ne convenoit pas apparemment à leurs vûes. C'eſt pourquoi, ils ont profité du temps que je reſtois dans le ſilence (par reſpect pour M. D'ARGENSON,) pour demander ſecrettement à toutes les Facultés du Royaume leur Approbation, ſans les mettre au fait du fond de l'affaire. Je ſçai même qu'ils ont marqué à une Faculté, que M. le Premier Médecin avoit approuvé leur Ouvrage ; ſans ajoûter qu'il avoit dit depuis à M. D'ARGENSON : » Qu'il falloit regarder les For- » mules comme non avenues «.

Vous pouvez aiſément juger, Monſieur, par ce détail, que ces MM. ont voulu ſurprendre l'Approbation des Facultés, pour juſtifier leur Ouvrage auprès du Miniſtre. Il ſe pourroit faire qu'ils en euſſent ſurpris quelques-unes par cette conduite ; mais j'eſpére que quand ces mêmes Facultés ſeront inſtruites du fait, & qu'elles auront éxaminé l'Ouvrage & les raiſons du Mémoire que je leur envoye, elles retracteront ſans peine leur premier jugement. Comme je n'ai dans cette Affaire d'autre intérêt que le bien public, je ſuis convaincu que le même intérêt dictera la déciſion des Facultés. Ce motif eſt trop important, pour y joindre celui de l'honneur de la Profeſſion, qui doit être compté pour rien, quand il s'agit de la vie de tant de Soldats. J'attends, Monſieur, la déciſion de votre Faculté avec toute la déférence qui eſt due aux Decrets d'un Corps auſſi Illuſtre.

Je ſuis avec toute l'eſtime & tout l'attachement poſſible,

MONSIEUR,

Votre très-humble &
très-obéiſſant Serviteur,
J. HELVETIUS.

A Verſailles, ce
8 Mars 1748,

REFLEXIONS

SUR LES MOTIFS QUI ONT ENGAGÉ les Auteurs du nouveau Formulaire à établir *des Formules uniformes dans tous les Hôpitaux Militaires qui fixassent la Pratique de tous les Médecins & Chirurgiens-Majors de ces Hôpitaux, & dans lesquelles ils ne pourroient faire d'innovations ou changemens.*

MESSIEURS,

AVANT que d'entrer dans le détail des raisons qu'alleguent MM. MORAND & GEOFFROY », pour établir dans tous les Hôpitaux des Formules uniformes qui fixent la Pratique des Médecins, » &c. « je crois devoir vous marquer deux Réfléxions que j'ai inserées dans la Lettre que j'ai eu l'honneur d'écrire à M. D'ARGENSON. Je lui marquois qu'en fixant la Pratique des Médecins & des Chirurgiens-Majors, & en les astreignant à certaines Formules, on les empêcheroit d'acquérir de nouvelles connoissances de trouver des Remédes plus efficaces & plus salutaires, que ceux qu'on leur prescrit : & des Méthodes plus courtes & plus sûres pour traiter les Malades.

Je lui représentois encore, que, s'il permettoit à M. de FONTANIEUX d'établir des Formules uniformes pour tous les Hôpitaux Militaires, cet établissement pourroit être dans la suite préjudiciable au bien public, & au bon ordre des Hôpitaux : parce que celui qui succéderoit à M. de FONTANIEUX, seroit autorisé à faire supprimer ces Formules avec d'autant plus de raison, que la plûpart sont défectueuses ; & que si ce Successeur avoit la vanité d'être Législateur, il pourroit bien faire faire par son Médecin, son Chirurgien, ou son Apoticaire, de nouvelles Formules ; & qu'ainsi il en pourroit paroître de nouvelles, toutes les fois que le Chef du Bureau des Hôpitaux changeroit : d'où il suit que les Médecins & Chirurgiens des Hôpitaux seroient obligés de changer souvent leur pratique, & de se

servir de nouvelles Formules; qu'ils seroient assujettis aux idées nouvelles des Médecins, des Chirurgiens & des Apoticaires de ceux qui succéderoient à M. de FONTANIEUX; & que ces changemens successifs seroient très-préjudiciables à la guérison des Soldats, & au bon ordre des Hôpitaux. J'entrois ensuite dans l'examen des motifs qui ont déterminé à faire ce nouvel Ouvrage.

On ne peut pas douter que l'Auteur de cet Ouvrage ne connoisse beaucoup de drogues, le Catalogue de celles dont il veut que chaque Hôpital soit fourni en est une preuve convaincante; mais il ne paroît pas qu'il soit au fait du service des Hôpitaux; s'il en avoit quelque connoissance il sçauroit. 1°. Qu'il jette les Entrepreneurs dans des dépenses fort inutiles par la quantité de drogues de peu d'usage dont il remplit leur magazin.

2°. Qu'il faut distinguer les grands Hôpitaux des petits, que ces derniers qui sont ceux des Places où il n'y a souvent qu'un ou deux Bataillons, ne doivent pas être pourvus de toutes les drogues qui doivent être dans les autres, d'autant plus que plusieurs de ces Hôpitaux n'ont point de Médecin, que le Chirurgien qui en fait les fonctions est renfermé dans une pratique assez peu étendue, & qu'il ne feroit aucun usage de toutes ces drogues.

3°. Que selon la situation des Hôpitaux & le caractere des maladies qui y regnent, il y a des remédes qui y doivent être en plus grande quantité dans les uns que dans les autres, & qu'il y a aussi en conséquence des drogues inutiles, c'est pourquoi il faut s'en rapporter là-dessus au Médecin de l'Hôpital, quelque mauvaise opinion que ces Messieurs en ayent.

4°. Que les grands Hôpitaux doivent être distingués en deux classes, qu'il y en a qui sont le Magazin général de tous les autres Hôpitaux de la Province, par exemple, Metz est où étoit autrefois le Magazin général des Hôpitaux des trois Evêchés, Strasbourg de ceux de l'Alsace, &c. Il est nécessaire que les Hôpitaux qui servent de Magazin soient munis de beaucoup de drogues & de celles mêmes dont l'usage est assez rare, afin qu'ils en puissent fournir si l'on en demande; mais il est inutile que ces mêmes drogues pourrissent dans les autres grands Hôpitaux, puisqu'on peut aisément les faire venir du Magazin général quand on en a besoin, d'autant plus que les drogues dont l'usage est rare, ne sont pas employées dans les maladies vives, qu'elles ne sont d'usage que dans les maladies chroniques, & qu'ainsi le Médecin a le tems d'avertir l'Entrepreneur ou l'Apoticaire, & ce dernier celui de faire venir du Magazin général les drogues qu'on demande.

On voit par ce détail que les Auteurs de ce nouvel Ouvrage sont peu au fait de leur matiere.

PREMIER

PREMIER MOTIF.

On avance dans l'Avertiſſement, page 5, » Que les Formules pour » les Tiſanes, Bols, Opiats, Cataplaſmes, &c. que MM. les Mé- » decins & Chirurgiens doivent ordonner ſur le champ dans cha- » que viſite, ne ſe trouvent point dans les grandes Pharmaco- » pées «.

Il eſt bien ſingulier que MM. GEOFFROY & MORAND avancent un pareil motif; car ils ſçavent qu'on trouve dans la Pharmacopée de MM. LEMERY & CHARAS, & dans celles de FULLER, de BATTE des Formules pour ces Remèdes. Ils ne peuvent pas ignorer qu'on trouve dans la Pharmacopée de CHARAS, non-ſeulement des Formules de cette eſpece : mais qu'on y trouve auſſi des régles générales pour bien préparer toutes ſortes d'Infuſions, de Tiſanes, d'Apozemes, de Lavemens, de vins Médicamenteux, &c. M. GEOFFROY ſçait auſſi que l'on trouve dans le Codex de la Faculté de Paris, des Formules pour tous ces Remédes, & la Méthode la plus exacte pour les bien préparer. Il ſçait que cet Ouvrage n'a pas été composé ſur les idées d'une, ou de deux perſonnes. Il n'ignore pas que la Faculté de Paris a nommé ceux de ſes Docteurs qu'elle a jugé les plus capables d'y travailler. Qu'elle leur a joint ceux de MM. les Apoticaires qu'elle a crû être les plus inſtruits de la manipulation. Il ne peut pas avoir oublié qu'il étoit de ceux qui ont été choiſis, & par conſequent, il ne peut pas avoir oublié que cet Ouvrage étoit plein de Formules pour les Tiſanes, les Lavemens, les Opiats, les Syrops, & pour tout ce qui eſt néceſſaire dans la Pratique de la Médecine. Comment donc a-t-il pû avancer une propoſition ſi contraire à ce que tout le monde ſçait, & à ce qu'il ſçait lui-même.

Il eſt vrai qu'on n'y a pas mis des Formules pour des Cataplaſmes, & quelques autres compoſitions qu'on fait ſur le champ : mais ne les trouve-t-on pas dans la Pharmacopée de CHARAS, de FULLER, de LEMERY ? Ne les trouve-t-on pas dans les Traités de Pratique que nous ont laiſſé tant de grands Praticiens ? Comment ces MM. ont-ils pû avancer un fait dont la fauſſeté eſt ſi aiſée à prouver ?

SECOND MOTIF.

MM. GEOFFROY & MORAND poſent enſuite * comme un principe certain, & une verité conſtante : » Qu'il y a un danger évident » pour la ſanté des Soldats, que l'ordonnance du Médecin, & la » compoſition de l'Apoticaire ſoient Arbitraires ; parce qu'ils ne » ſont pas tous également habiles ; & qu'en les ſuppoſant tels, un » changement d'Officier peut apporter une Méthode défectueuſe.

* Page 5. de l'Avertiſſement.

Ils ne ſe donnent pas la peine de prouver ce qu'ils avancent : cependant ils concluent, pages 6 & 7 : » Qu'il eſt important d'établir des Formules uniformes dans tous les Hôpitaux, pour fixer la » pratique du Médecin & du Chirurgien-Major, & pour empêcher » qu'on y faſſe des innovations «.

Avant que de décider s'il y a un danger évident pour la ſanté des » Soldats, que les ordonnances du Médecin, & la compoſition de » l'Apoticaire ſoient arbitraires » examinons s'il eſt poſſible d'établir » des Formules générales & uniformes dans tous les Hôpitaux, & » ſi elles peuvent fixer la pratique du Médecin de manière qu'il ne » ſoit pas obligé d'y faire très-ſouvent de grandes innovations ». Nous connoîtrons plus évidemment par cet examen, ſi leur principe eſt vrai : & ſi au contraire il n'y a pas un danger évident pour la ſanté des Soldats, que les Formules arbitraires de MM. MORAND & GEOFFROY ſoient » établies dans les Hôpitaux, ſans qu'on puiſſe » y faire d'innovations. »

Cependant, faiſons attention que ſi la Propoſition avancée par ces MM. étoit vraye, il s'enſuivroit qu'il y auroit un danger évident pour la ſanté des Citoyens, que les ordonnances des Médecins des Villes fuſſent arbitraires; qu'ils fuſſent les Maîtres de faire telles Formules qu'ils jugent convenables à leurs malades; qu'il faudroit les aſſujetir à ne ſe ſervir que de certaines Formules, & qu'il ne faudroit pas permettre aux jeunes Médecins de choiſir parmi les Formules des grands Praticiens, celles qu'ils croyent les plus utiles, &c.

La Faculté de Médecine de Paris eſt bien plus modeſte que ces MM. Car, quoique les Formules qu'elle a fait imprimer ſoient fort ſupérieures à celles que ces MM. veulent établir, elle ne force point les plus jeunes Docteurs à s'en ſervir. Elle met ſes Formules ſous leurs yeux, pour leur faire connoître comment elles ſont préparées, & les doſes de chaque drogue qui y entre, afin qu'ils puiſſent juger des cas où elles conviennent, & des doſes qu'on doit ordonner; mais elle les laiſſe enſuite les maîtres de s'en ſervir, ou d'en prendre d'autres; ou d'y faire telles innovations qu'ils jugent convenables.

Examinons donc à préſent; 1°. Si » des Formules générales peu» vent être uniformes dans tous les Hôpitaux Militaires. 2°. Si elles » doivent fixer la Pratique des Médecins des Hôpitaux. 3°. S'ils peu» vent les mettre en uſage, ſans y faire ſouvent & ſur le champ de » grandes innovations. »

Pour décider la première Queſtion, il ſuffira de ſe ſouvenir: 1°. Que le Roy a des Hôpitaux Militaires dans des Pays fort chauds; par exemple, à Antibes, à Ville-Franche; qu'il en a dans des Pays très-froids, par exemple, à Briançon, au Mont-Dauphin,

&c. qu'il en a dans des Pays où l'air eſt fort vif : & dans d'autres où l'air eſt très-marécageux.

2°. Que les tempéramens des Soldats ſont, (comme ceux des autres hommes) fort différens. Qu'il y en a dont les fibres & les nerfs ſont très-relâchés & difficiles à ébranler : tandis qu'au contraire ceux des autres s'ébranlent très-aiſément & ſe mettent ſouvent dans des contractions convulſives. Que le ſang & les liqueurs des uns ſont glaireux, épais, & ne s'échauffent pas aiſément ; & que le ſang des autres s'enflamme très-facilement.

3°. Que les accidens qui ſurviennent dans les Maladies ſont différens, par rapport au tempérament du Malade, à ſon genre de vie, au Pays où il eſt.

Cela poſé, il n'y a perſonne qui ne conçoive clairement, ſans être Médecin, qu'il eſt impoſſible de faire des Formules uniformes pour tous les Hôpitaux Militaires : 1°. Parce qu'on n'en peut pas faire qui conviennent également dans les Pays chauds & dans les Pays froids : dans ceux qui ſont marécageux & dans ceux où l'air eſt fort vif.

2°. Parce qu'on n'en peut pas faire qui conviennent dans tous les différens tempéramens, & dans tous les différens accidens, qui ſurviennent dans les Maladies.

Pour que des Formules générales puſſent être uniformes, il faudroit en faire pour les différens climats : pour les différens tempéramens ; pour tous les différens accidens qui peuvent ſurvenir dans le cours des Maladies ; car il eſt évident que la Formule qui eſt faite pour un Malade dont la Fiévre eſt accompagnée d'un grand dévoiment, ne convient point pour un fébricitant qui eſt fort conſtipé.

Il a donc paru impoſſible aux différens Auteurs des Pharmacopées de faire des » Formules uniformes pour différens Pays, & » auſquelles les Médecins fuſſent aſſujétis. » C'eſt pourquoi aucun d'eux n'a formé ce projet. Ils ſe ſont contentés de raſſembler les Formules des plus grands Praticiens, pour les mettre ſous les yeux des Médecins, afin qu'ils puſſent choiſir plus aiſément celles qu'ils croiroient pouvoir mieux remplir leurs vûes dans les Maladies qu'ils auroient à traiter. MM. MORAND & GEOFFROY ſont les ſeuls & les premiers qui ayent imaginé de faire des Formules uniformes pour une infinité d'Hôpitaux différens, & qui duſſent » fixer la Pratique des Médecins, ſans qu'ils puſſent y faire d'in- » novation. » Ils n'ont point eu pour objet celui qu'ont eu tous les Auteurs des autres *Formulats*, qui a été de raſſembler, autant qu'ils ont pu, les Formules des plus grands Praticiens, & ſur-tout celles qui étoient le plus en uſage & les plus éprouvées. Les leurs ſont toutes nouvellement inventées dans leurs Cabinets. Ils en ſont les

ſeuls Auteurs : & la plûpart n'ont jamais été miſes en uſage, ni éprouvées, comme vous le connoîtrez aiſément. Ce ſont ces Formules toutes neuves, & dont l'expérience n'a pas confirmé les effets, que ces Meſſieurs établiſſent uniformement dans tous les Hôpitaux des différens Pays. Ce ſont ces Formules qui n'ont jamais été éprouvées ni confirmées par l'expérience qui doivent » fixer la Pratique » des Médecins, ſans qu'ils puiſſent y faire d'innovations. »

Voyons comment ces Meſſieurs rempliſſent leur projet, & examinons ſi leurs Formules ont ſeulement ce caractére eſſentiel aux Formules générales, qui eſt de convenir au moins dans le plus grand nombre des Maladies auſquelles elles paroiſſent deſtinées. Prenons pour éxemple les Formules dont l'uſage eſt le plus fréquent dans les Hôpitaux ; c'eſt-à-dire, les Formules fébrifuges : car ce ſont celles que ces Meſſieurs ont dû rendre plus générales ; c'eſt-à-dire, les plus convenables dans les différens climats : dans les différens tempéramens, & dans les différens accidens qui accompagnent les Fiévres pour leſquelles l'uſage du Kinkina eſt indiqué.

MM. Geoffroy & Morand preſcrivent, pag. 36, une Potion » fébrifuge faite avec une once & demie de vin rouge, autant d'Eau-» de-Vie, deux gros de Kinkina en poudre fine, le tout mêlé en-» ſemble pour une priſe. »

Ils ordonnent, pag. 24, un Apozéme fébrifuge, qu'ils ſurnomment le Simple, quoique très-compoſé. » Il eſt fait avec une once » de Kinkina en poudre ; un gros de Racine de Gentiane coupée ; » un gros de fleurs & feuilles de petite Centaurée ; autant de Ger-» mandrée, & autant de Sel d'Epſom ; le tout bouilli dans deux » pintes & demie d'eau, réduites à deux. »

Ils marquent dans la même page un Apozéme fébrifuge, qu'ils nomment Pectoral. Il eſt fait avec les mêmes drogues, un peu adoucies avec la racine de Guimauve, les fleurs de Coquelicot & de Tuſſilage.

Ils preſcrivent pag. 25, un Apozéme fébrifuge purgatif ; qui eſt fait avec les mêmes amers, que l'Apozéme fébrifuge ſimple ; dans lequel ils ajoûtent demi-once de Séné, & deux onces de Sel d'Epſom, au lieu d'un gros de ce Sel.

Ils ordonnent pag. 69, un Opiat fébrifuge, qu'ils qualifient encore du nom de Simple, qui eſt compoſé » avec deux onces de » Kinkina, deux gros de petite Centaurée, un gros de racine de » Gentiane, autant de feuilles de Germandrée, & trois gros de » Sel purgatif amer, le tout mis en Opiat avec le Syrop de Longue-» vie. Ils preſcrivent encore dans la même page, un Opiat fébrifuge » purgatif avec les mêmes drogues, auſquelles ils ajoûtent l'Aloës, » le Jalap, le Saffran de Mars ; & ils ſubſtituent une demi-once de » Sel de Glauber, au Sel Cathartique amer.

Voilà toutes les Formules fébrifuges que ces Messieurs prescrivent, il n'y en a pas une où il n'y ait de la Gentiane, de la petite Centaurée, & elles sont presque toutes semblables. Ce sont là cependant ces Formules qui doivent » fixer la Pratique des Médecins, » dans tous les différens climats, & les différens tempéramens, & dans toutes les Fiévres, de quelque accident qu'elles soient accompagnées. Ce sont là les Formules dans lesquelles les Médecins ne peuvent faire de changemens.

Je prie les célébres Facultés ou Colléges auxquels je présente ce Mémoire, de décider:

1°. Si ces Formules conviennent également dans les Pays chauds, & dans ceux qui sont froids: dans ceux qui sont marécageux, & dans ceux dont l'air est très-vif & très-sec.

2°. Si aucunes de ces Formules conviennent aux Malades d'un tempérament vif & échauffé, dont les fibres sont roides, tendues, & se crêpent aisément.

3°. Si aucunes de ces compositions, sans en excepter l'Apozême pectoral, peuvent être conseillées à ceux qui ont la poitrine délicate, qui ont craché du sang, ou qui ont une toux séche; & si la Gentiane, & la petite Centaurée, ont jamais été placées dans un Apozême pectoral?

4°. Je demande si aucunes des ces Formules conviennent aux Malades qui ont des douleurs dans les entrailles, ou qui sont fort resserrés.

5°. Si elles conviennent aux Malades dont les glandes du Foie, ou les glandes lymphatiques du bas ventre sont engorgées, comme le sont celles de presque tous les Soldats, qui sont attaqués de la fiévre à la fin des campagnes.

6°. Si elles conviennent à ceux qui ont des dévoimens glaireux.

7°. Si elles conviennent aux Malades, qui, après avoir été guéris de fiévres continues, violentes, ou inflammatoires, ou malignes, sont attaqués périodiquement d'un mouvement de fiévre léger. Ne doit-on pas craindre pour lors, que ces compositions n'échauffent vivement leurs entrailles: qu'elles n'augmentent la fiévre: & qu'elles ne causent une ardeur vive, séche & brûlante, beaucoup plus fâcheuse que n'étoit le mouvement de fiévre médiocre qui restoit aux Malades?

Je prie MM. les Médecins de décider si dans tous ces cas un Médecin sage & éclairé ne doit pas:

1°. Retrancher la Gentiane, la petite Centaurée, & tous ces amers, ne réservant tout au plus de cette grande composition, que le Kinkina.

2°. S'il n'est pas obligé de faire émulsionner la décoction de Kinkina, ou d'y faire bouillir des plantes aqueuses, lorsqu'il traite

des Malades d'un tempérament ſec & échauffé, & de retrancher tous les amers de ces Meſſieurs.

3°. Si un Médecin qui traite un Malade dont les entrailles ſont aiſées à irriter, ou qui a la poitrine ſéche & délicate, ou qui a de la toux, &c. ne doit pas non ſeulement retrancher tous les amers de ces MM. mais ajouter au Kinkina des remédes qui tempérent ſon action; tels que les Incraſſans & les Narcotiques.

4°. Si un Médecin ſage n'eſt pas ſouvent obligé de mêler le Cachou, la Corne de Cerf calcinée, & autres aſtringens doux, pour modérer le dévoiment, ou les évacuations trop abondantes, que le Kinkina peut procurer.

5°. S'il ne doit pas bannir ces amers, des compoſitions fébrifuges, lorſqu'il y a des obſtructions dans les glandes du foye, ou dans les glandes lymphatiques du bas ventre; & ſubſtituer à leur place les racines apéritives, qui peuvent débaraſſer ces glandes, ſans échauffer le Malade.

6°. S'il ne doit pas retrancher ces mêmes amers, lorſque le Malade eſt fort reſerré.

Il y a encore une infinité de ſituations où ces amers ſont très-nuiſibles. Ils ne peuvent être ordonnés avec ſuccès qu'aux Malades dont les fibres ſont lâches, & ont peu de reſſort. On peut encore les ordonner aux Malades qui ont des rapports fort aigres, ou qui rendent des vers: pourvu cependant qu'ils ne ſoient pas d'un tempérament trop ſec, & facile à s'enflammer; & pourvu que ces Malades n'ayent point d'obſtructions, & qu'ils ne ſoient pas trop conſtipés; car dans tous ces cas, il faut choiſir d'autres remédes contre les vers. Il y en a pluſieurs qui ſont encore plus efficaces que ces amers, & qui ne ſont pas capables de cauſer les mêmes accidens.

Si vous approuvez, Meſſieurs, les obſervations que je viens de faire ſur les Formules fébrifuges de MM. GEOFFROY & MORAND, il s'enſuivra:

1°. Qu'il y aura très-peu de fiévres dans leſquelles leurs formules Fébrifuges puiſſent être miſes en uſage; & par conſéquent qu'elles n'ont pas ce caractére eſſentiel à des Formules générales, qui eſt de convenir dans le plus grand nombre des circonſtances differentes, qui accompagnent la maladie à laquelle elles ſont deſtinées.

2°. Il s'enſuivra que ces Formules ſont très-nuiſibles & dangereuſes dans beaucoup de fiévres, ſi on n'y fait pas de grands changemens, ou innovations.

3°. Que ces Formules ne pourront, ni ne devront fixer la pratique des Médecins des Hôpitaux, puiſqu'ils ſeront forcés d'y faire très-ſouvent des changemens conſidérables.

On peut dire de la plûpart des Formules de ces MM. ce que

nous venons de marquer de leurs formules Fébrifuges. D'où il ſuit que la plûpart de leurs Formules, ne peuvent être miſes en uſage que rarement; & que les Médecins des Hôpitaux, ſeront obligés d'y faire des changemens très-fréquens, ſur le champ, & dans des cas difficiles; c'eſt-à-dire, que les Médecins des Hôpitaux ſeront obligés de faire des ordonnances, très-fréquemment, ſur le champ, & dans des cas difficiles.

Les Médecins des Hôpitaux ne peuvent faire dans les Formules de ces MM. les changemens néceſſaires pour le rétabliſſement des Soldats, qu'ils n'en retranchent bien des drogues, & qu'ils n'en ſubſtituent d'autres. Ils ne peuvent le faire, qu'ils ne connoiſſent les drogues ou remédes, leurs vertus, leur maniére d'agir, & les doſes dans leſquelles on doit les preſcrire, ſelon le tempérament des Malades, l'eſpéce & la grandeur des accidens qui accompagnent les maladies, ou qui ſurviennent pendant leur cours.

Si les Médecins des Hôpitaux ont ces connoiſſances, s'ils ſont capables de retrancher des Formules de ces MM. les drogues qui ne conviennent pas à leurs Malades, & d'en ſubſtituer d'autres: c'eſt-à-dire, s'ils ſont capables de faire fréquemment, & dans des circonſtances délicates, des Formules ou ordonnances arbitraires, appropriées au tempérament du Malade, & aux accidens de la maladie, &c. il eſt certain qu'ils ſont très-capables de faire des Formules générales, arbitraires: ou du moins d'en choiſir dans les grandes Pharmacopées, ou dans les écrits des grands Praticiens.

Les Formules générales que ces Médecins feront ou choiſiront, ſeront certainement plus appropriées au climat, aux eſpéces de maladies qui régnent dans leurs Hôpitaux, & aux accidens qui y ſurviennent, que les Formules de MM. GEOFFROY & MORAND: puiſqu'ils n'ont pas les mêmes connoiſſances du climat, des eſpéces de maladies qui régnent dans ces Hôpitaux, &c.

Or ſi les Formules arbitraires des Médecins, ſont plus appropriées aux eſpéces des maladies régnantes, que celles de ces MM. il eſt certain qu'elles guériront ou ſoulageront plus ſurement les Malades. D'où il ſuit que la propoſition avancée par ces MM. ſur laquelle ils ont établi la néceſſité & l'utilité de leurs Formules, eſt abſolument & évidemment fauſſe. Ainſi, bien loin » qu'il y ait un » danger évident pour la ſanté des Soldats, que les ordonnances » des Médecins des Hôpitaux ſoient arbitraires; il y a une utilité » & une néceſſité évidente pour la ſanté des Soldats, qu'elles le » ſoient: & il eſt certain, qu'il y auroit au contraire un danger » évident pour la ſanté des Soldats, que les Ordonnances ou For» mules de MM. GEOFFROY & MORAND, fuſſent établies dans » les Hôpitaux, & y fixaſſent la pratique des Médecins, « comme ils le prétendent.

Je demande à preſent à ces MM. s'ils penſent que les Médecins des Hôpitaux, ſoient ſouvent obligés de faire de grands changemens dans leurs formules Fébrifuges & autres. S'ils en conviennent, il faut qu'ils avouent :

Que ces Médecins ſont ; 1°. capables de faire des ordonnances générales & arbitraires ; 2°. que les Formules générales & arbitraires de ces Médecins, ſeront plus appropriées au climat, & aux eſpéces des maladies qui régnent dans leurs Hôpitaux, que ne ſont celles qu'ils preſcrivent. D'où il ſuit, que les ordonnances arbitraires de ces Médecins ſeront meilleures, que celles de Meſſieurs MORAND & GEOFFROY.

Si au contraires ces MM. ſoutiennent que les Médecins des Hôpitaux, ſont incapables de faire dans leurs Formules fébrifuges, & autres, les changemens néceſſaires, par rapport au climat, au tempérament, à l'eſpéce des maladies régnantes, & aux accidens qui les accompagnent ; il faut, ou que ces MM. faſſent ôter ces Médecins des places qu'ils occupent : ou il faut que ces MM. donnent de nouvelles Formules, parmi leſquelles ces Médecins en trouvent pour tels climats, pour tels tempéramens, pour telles maladies, & pour tels accidens ſurvenans dans ces maladies. Il faut que toutes ces différences ſoient bien exactement ſpécifiées, afin que ces Médecins ne ſe trompent pas. Il faut même que ces MM. marquent les doſes de chaque priſe de leurs compoſitions : car ces Médecins ne pourront ſouvent les deviner, & j'avoue à ma confuſion, que je ſerois ſouvent embarraſſé à décider la doſe de pluſieurs des Formules de ces Meſſieurs.

Mais juſqu'à ce que MM. GEOFFROY & MORAND, ayent mis au jour ces nouvelles Formules, détaillées comme je le marque, je penſe qu'il y aura un danger évident pour la ſanté des Soldats, de laiſſer ſubſiſter celles qu'ils ont données : puiſque la plûpart ſont, dans bien des occaſions, très-préjudiciables.

Mais ſuppoſons avec ces MM. que les Médecins des Hôpitaux ſoient auſſi peu inſtruits qu'ils l'annoncent, j'oſerai cependant encore avancer que les ordonnances arbitraires de ces Médecins, vaudront mieux que les Formules de MM. MORAND & GEOFFROY. En effet, quelque grande que ſoit l'ignorance ſuppoſée de ces Médecins, cependant, MM. MORAND & GEOFFROY, ne peuvent leur refuſer les mêmes connoiſſances, qu'ont les Garçons Apoticaires ou Chirurgiens les moins inſtruits. Cela poſé, il eſt certain qu'il n'y a point de Médecin d'Hôpital, qui ne puiſſe ordonner qu'on faſſe bouillir une once de Kinkina dans cinq demi-ſetiers d'eau réduits à une pinte, c'eſt-à-dire, dans deux livres & demie d'eau réduites à deux livres. J'eſtime que cette Formule ou ordonnance arbitraire du Médecin de l'Hôpital, qu'on ſuppoſe

ignorant,

ignorant, vaut beaucoup mieux que les Apozêmes fébrifuges prefcrits par MM. GEOFFROY & MORAND ; parce qu'une fimple décoction de Kinkina convient dans beaucoup plus de cas, & eft bien moins préjudiciable dans beaucoup de circonftances différentes, que ne l'eft cette même décoction, chargée des amers très-fecs & très-échauffans que ces Meffieurs y ajoutent.

Je penfe encore que, quelque peu inftruit que puiffe être un Médecin d'Hôpital, il fera des Formules générales d'Opiates fébrifuges plus falutaires dans une infinité d'occafions, que celles de ces Meffieurs. Il n'aura qu'à faire incorporer le Kinkina avec un Syrop approprié; & lorfqu'il voudra le rendre purgatif, il fuivra un ufage affez généralement établi dans les Armées, & dans beaucoup d'Hôpitaux, qui confifte à faire ajoûter à chaque prife de cette Opiate, quelques grains de Jalap, plus ou moins, felon qu'il le jugera à propos. Il ne faudra pas même que ce Médecin foit fort fçavant, pour y ajoûter encore quelques grains de Sel Cathartique amer, ou autre Sel neutre. Or, j'eftime que cette Ordonnance arbitraire du Médecin, qui eft bien fimple, & bien facile à éxécuter, eft infiniment plus efficace & plus falutaire, que la Formule monftrueufe de MM. GEOFFROY & MORAND, dans laquelle on trouve la Gentiane, la petite Centaurée, la Germandrée, l'Aloës, le Safran de Mars, &c. mêlés avec le Kinkina. Car il n'y a point de Praticien qui ne convienne que cette compofition eft très-nuifible dans une infinité d'occafions : au lieu qu'il y en a fort peu dans lefquelles on ne puiffe placer avec fuccès le Kinkina avec le Jalap : fur-tout quand on ne fait mêler le Jalap que dans quelques Prifes de Kinkina, felon le befoin.

Je ne puis me difpenfer, Meffieurs, de mettre encore fous vos yeux la Formule des Pilules Anti-dyfentériques de MM. GEOFFROY & MORAND, page 75. Elles font compofées avec Opium, Aloës, Safran de Mars, de chacun un gros; & huit grains d'Hypécacuanha; le tout incorporé avec l'Elixir de propriété. La dofe eft de deux Pilules, dont chacune eft d'un grain. En calculant la quantité de chaque Drogue qui compofe une Pilule, on trouve qu'il y a dans chacune, environ le quart d'un grain d'Opium : autant de Safran de Mars; le tiers d'un grain ou environ d'Aloës, à caufe de l'Elixir de propriété qui incorpore ces Drogues : & la vingt-feptiéme partie d'un grain d'Hypécacuanha; de maniére que dans la dofe de deux Pilules, le Malade prendra les deux tiers d'un grain d'Aloës : un demi-grain d'Opium : autant de Safran de Mars : & la quatorziéme partie d'un grain d'Hypécacuanha. Or, je demande, dans quelle vue on a placé là le Mars ? Je demande quel effet peuvent produire un demi-grain de Safran de Mars, & une quatorziéme partie d'un grain d'Hypécacuanha ?

L'Opium eft le feul reméde renfermé dans ces Pilules, qui puif-

ſe être utile ; mais malheureuſement, ſon effet ſalutaire eſt combatu par celui de l'Aloës. Si ces Pilules ont jamais eu quelque ſuccès ce n'a été que par raport à l'Opium, dont le bon effet a été ſupérieur au mauvais que devoit produire l'Aloës. Croyez-vous, Meſſieurs, que l'Aloës convienne dans les Dyſenteries ? Ne croyez-vous pas qu'il eſt très pernicieux dans celles qui ſont accompagnées de fiévres vives, dans leſquelles le bas ventre eſt menacé d'une inflammation prochaine ? Croyez-vous même qu'il ne ſoit pas très-dangereux de le hazarder dans les Dyſenteries ſimples ?

MM. Geoffroy & Morand auroient bien dû marquer à la fin de cette Formule, ſi le Médecin n'en doit donner qu'une ſeule fois par jour: ou s'il doit en faire prendre au Malade pluſieurs priſes par jour, comme on fait aſſez ordinairement lorſqu'on donne l'Hypécacuanha à petite doſe; car je vous avoue que je ſerois très-embarraſſé ſur le parti que j'aurois à prendre. En effet, il me paroît d'un côté, qu'il n'eſt pas prudent de donner de trois heures en trois heures, ou de quatre heures en quatre heures un demi-grain d'Opium, lorſqu'il y a une Fiévre vive, ou lorſque le Malade eſt fort abatu & affoibli ; parce que cette doſe réïtérée peut le jetter dans un aſſoupiſſement très-conſidérable & très-fâcheux. Je conçois de plus, que l'Aloës agiſſant toujours ſourdement, ſur des inteſtins enflammés, ou menacés d'une inflammation prochaine, il peut la décider promptement, & la rendre beaucoup plus conſidérable & funeſte, ſans que le Malade ſente de douleur, & ſans que le Médecin puiſſe s'en appercevoir dès le commencement; parce que l'effet de l'Opium peut dérober au ſentiment du Malade, & aux connoiſſances du Médecin le déſordre que cauſe l'Aloës.

Ces Réfléxions pourroient bien m'engager à ne donner de ces Pilules qu'une ou deux fois par jour, & même en tremblant, à cauſe de l'Aloës. D'un autre côté, je ne vois pas quel effet pourra produire la quatorziéme partie d'un grain d'Hypécacuanha ; & quand même on donneroit quatre priſes par jour de ces Pilules, il eſt calculé que le Malade ne prendroit tout au plus que le tiers d'un grain d'Hypécacuanha en 24 heures, & en trois ou quatre priſes. Or, je demande à Meſſieurs les Médecins Praticiens ce que peut opérer une pareille doſe: & ſi elle n'eſt pas entiérement inutile. Je leur demande encore quel effet peut produire deux grains de Mars dans cette Maladie. Je conviens qu'il eſt heureuſement en trop petite doſe, pour pouvoir cauſer aucun accident ; mais il eſt certain qu'il ne peut produire aucun bon effet.

C'eſt pourquoi, Meſſieurs, j'eſtime qu'il faut ôter de ces Pilules, & l'Hypécacuanha & le Mars, comme Drogues inutiles, qui ne peuvent produire ni bons, ni mauvais effets, par raport à la doſe ſinguliére dans laquelle ces Meſſieurs les ont preſcrites ; & qu'il faut re-

trancher l'Aloës, comme une Drogue très-préjudiciable, & qui peut être funeste. De maniére qu'il ne restera de toute cette composition, que l'Opium.

L'Ordonnance arbitraire d'un Médecin qu'on suppose ignorant qui prescriroit simplement, selon l'usage ordinaire, qu'on donnât trois ou quatre fois par jour à son Malade, un ou deux grains d'Hypécacuanha mis en Pilules, avec un peu de Mucilage, ne seroit-elle pas infiniment plus salutaire, plus simple & plus aisée à éxécuter, que la Formule de ces Messieurs? Faut-il que ce Médecin soit fort habile, pour mêler à l'Hypécacuanha, quelques gouttes anodines, ou quelque autre préparation d'Opium, quand il observe que cette petite dose d'Hypécacuanha cause des nausées ou envies de vomir qui fatiguent le Malade. Faut-il qu'il soit fort habile pour sçavoir, qu'on ne doit mêler l'Opium avec l'Hypécacuanha, que pour modérer la premiére action de ce Remède dans l'estomac. N'est-ce pas une Pratique connue & approuvée par les plus grands Praticiens? Ne regardent ils pas tous l'Hypécacuanha comme un des plus grands Remèdes connus pour la Dysenterie? Par quelle raison Messieurs GEOFFROY & MORAND préférent-ils l'Aloës, dont les Praticiens ne se servent pas, & qu'ils regardent comme un Remède capable de causer de grands accidens?

Quand on sera guidé & conduit par le seul motif du bien public, & de la vie des Soldats, mettra-t-on dans des Formules, » dans lesquelles on ne peut faire d'innovation, & qui doivent fixer la Pratique des Médecins; « y mettra-t-on, dis-je, un Remède dont les bons effets ne sont pas connus, de préférence à un Remède dont les effets salutaires & les heureux succès sont confirmés depuis plus de 50 ans, par une longue suite d'expériences réitérées? Peut-on mettre au hazard la vie des Soldats, quand on a des moyens presque assurés de la conserver? Cette conduite s'accorde-t-elle bien avec les sentimens de la simple humanité? Quelque prévenus que ces Messieurs soient en leur faveur, peuvent-ils croire qu'il leur soit permis de s'en rapporter à leur foible & prétendue expérience en Médecine, par préférence à celle de tant de Médecins d'une grande réputation?

Si ces Messieurs avoient laissé au moins aux Médecins des Hôpitaux la liberté qu'ils ont toujours eu de faire des Ordonnances arbitraires, quand les Formules ne leur conviennent pas, le mal seroit médiocre: car ils n'auroient qu'à laisser pourrir dans les Pharmacies des Hôpitaux, toutes les compositions de ces Messieurs, & les laisser dans l'oubli où elles méritent d'être ensevelies; mais cela est défendu aux Médecins des Hôpitaux. Ils ne peuvent plus se servir de fébrifuges doux & appropriés, dont ils ont toujours vû de bons effets. Il faut qu'ils mettent en usage ces Formules fébrifuges si

dangereuſes & ſi préjudiciables dans une infinité d'occaſions. Il faut qu'ils mettent en uſage dans les Dyſenteries, l'Aloës par préférence à l'Hypécacuanha. Un Médecin inſtruit par les plus fameux Praticiens de Paris, ou d'autres Villes envoyé dans un Hôpital, aura donc la douleur de voir périr des Malades qu'il pourroit ſauver, parce qu'il ne peut ſuivre la Pratique de ces grands Médecins, & qu'il eſt aſſujeti aux Formules de MM. GEOFFROY & MORAND, qui doivent » fixer ſa Pratique, ſans qu'il y puiſſe faire d'innovation! » Comment MM. GEOFFROY & MORAND ont-ils pu concevoir un projet ſi contraire à l'humanité? Comment peuvent-ils en pourſuivre l'exécution avec tant d'ardeur, & ſi ſourdement? Comment ont-ils pu ſurprendre la religion de M. de FONTANIEUX, & l'engager à perſiſter avec peut-être un peu trop de prévention dans la ferme réſolution: » Que les Formules de ces Meſſieurs ſoient uni- » formes dans tous les Hôpitaux du Royaume; & qu'elles fixent la » Pratique des Médecins, ſans qu'ils puiſſent y faire d'innovation. »

Perſonne n'eſtime plus parfaitement que moi, MM. GEOFFROY & MORAND. Je ſçai qu'il y a peu de Chirurgiens qui ſoient auſſi inſtruits dans la Théorie de la Chirurgie, que M. MORAND. Je ſçai que M. GEOFFROY eſt un des plus excellens Apoticaires que nous ayons. Je ſçai que ces Meſſieurs ont des connoiſſances beaucoup plus étendues, qu'il n'eſt néceſſaire d'en avoir pour être des premiers dans leurs Profeſſions. Mais je ſçai auſſi que ces Meſſieurs n'ont pas les connoiſſances néceſſaires pour être de grands Médecins, & d'excellens Praticiens. Cependant l'Ouvrage qu'ils ont mis au jour, ne pouvoit être bien fait que par d'excellens Médecins Praticiens, tant des Villes, que des Armées, & des Hôpitaux Militaires, travaillans de concert avec d'excellens Apoticaires, qui fuſſent au fait du ſervice des Hôpitaux.

Il me ſemble que MM. MORAND & GEOFFROY ont trop préſumé d'eux-mêmes quand ils ont entrepris cet Ouvrage. Ils n'en connoiſſoient pas toute l'étendue, & ils ne la connoiſſent pas même encore, puiſqu'ils ont dit au Miniſtre, que les repréſentations que je lui avois faites, ne pouvoient former qu'une diſpute Littéraire; car il eſt évident qu'il s'y agit de la vie d'un nombre conſidérable de Soldats. C'eſt à vous, Meſſieurs, à nous juger, & à décider.

» S'il y a un danger évident pour la vie des Soldats, que les Ordonnances des Médecins ſoient arbitraires.

» Si l'on peut faire des Formules uniformes pour tous les Hôpi- » taux Militaires.

» Si les Formules de MM. MORAND & GEOFFROY peuvent & » doivent fixer la Pratique des Médecins des Hôpitaux, ſans qu'ils » puiſſent y faire d'innovation. »

Ou ſi au contraire les Médecins des Hôpitaux ne ſeront pas obli-

gés de faire ſouvent de grands changemens ou innovations dans les Formules de MM. MORAND & GEOFFROY.

Si pluſieurs de ces Formules, & ſur-tout les Formules fébrifuges, & les Pilules Anti-dyſentériques ne ſont pas très-dangereuſes, & même pernicieuſes dans beaucoup d'occaſions.

Enfin, s'il n'eſt pas abſolument néceſſaire pour le rétabliſſement de la ſanté des Soldats, que les Ordonnances des Médecins des Hôpitaux ſoient arbitraires, ſelon le climat, le tempérament des Malades, l'eſpéce particuliére des Maladies qui régnent dans chaque Hôpital ; & ſelon les différens accidens qui ſurviennent dans ces Maladies.

Paſſons maintenant à l'Examen de ces Formules qui doivent » fixer » la Pratique de tous les Médecins des Hôpitaux.

OBSERVATIONS

SUR LES FORMULES DRESSÉES PAR MESSIEURS GEOFFROY ET MORAND, pour les Hôpitaux Militaires.

FACULTÉ DE MÉDECINE

ON marque dans l'Avertiſſement, pag. 7 que ces Formules ont été faites ; 1°. pour qu'elles fuſſent uniformes dans tous les Hôpitaux, & qu'elles fixaſſent la pratique des Médecins, ſans qu'ils puſſent y faire d'innovations, comme nous l'avons dit.

2°. Pour que les Formules des Hôpitaux fuſſent » ſimples autant » qu'il eſt poſſible, & dégagées de ce qui, ſans les rendre plus » utiles, les rend trop difficiles pour l'exécution. «

Quoiqu'il ſoit très-néceſſaire que les Formules des Hôpitaux ſoient très-ſimples, & très-faciles à exécuter ; cependant, le principal point de vue qu'on doit avoir quand on en fait de nouvelles, eſt de les rendre plus utiles que les autres ; ſurtout quand on prétend qu'elles fixent la pratique des Médecins.

Il faut donc examiner ; 1°. ſi ces Formules ſont plus utiles & plus efficaces ; 2°. ſi elles ſont plus ſimples ; 3°. ſi elles ſont d'une exécution plus facile.

Vous ſerez ſans doute auſſi ſurpris que moi, Meſſieurs, de trouver la premiére Formule doſée contre toutes les régles établies juſqu'à préſent ; car tous les Auteurs des Pharmacopées les plus inſtructives, recommandent de mettre dans les Tiſanes, quatre fois plus de Chiendent que de Régliſſe : & cette régle eſt obſervée dans toutes les Pharmacopées, & même dans le Codex ou Pharmacopée de Paris, à laquelle M. GEOFFROY a travaillé. Mais dans les nouvelles formules que ces MM. envoyent dans les Hôpitaux, & auxquelles on doit ſe conformer, ſans qu'on puiſſe y faire d'innovation, cette régle eſt abolie, & il y eſt preſcrit de mettre deux fois plus de Régliſſe que de Chiendent. Je demande à ces MM. de quel droit, & par quelle raiſon ils veulent obliger les Apoticaires des Hôpitaux, à faire des Tiſanes d'une façon abſolument contraire à celle qui eſt établie & ordonnée par tous les Médecins, & exécutée par les plus excellens Apoticaires.

Je ne déſapprouve pas qu'il y ait une Tiſane commune faite avec l'orge : mais comme le Formulaire de ces MM. eſt coactif, & qu'il aſtreint les Médecins & les Apoticaires aux Formules qu'ils preſcrivent, ils devoient ajouter, ou permettre une Tiſane commune, faite ſimplement avec le Chiendent & la Régliſſe, qui eſt actuellement la Tiſane commune de preſque tous les Praticiens ; parce qu'ils ont obſervé très-ſouvent, que la Tiſane avec l'orge,

pesoit sur l'estomac des Malades rempli de crudités glaireuses ; & qu'elle passoit moins aisément & moins promptement par les urines, que la Tisane de Chiendent & de Réglisse. Or, le principal objet des Tisanes, étant de faire couler les urines abondamment, ils ne mettent à présent en usage que la Tisane de Chiendent & de Réglisse, ayant toujours l'attention de faire mettre quatre fois plus de Chiendent que de Réglisse, contre l'avis de ces MM. auxquels je demande pourquoi ils veulent empêcher les Médecins des Hôpitaux de mettre en usage la même Tisane, dont se servent actuellement les plus grands Praticiens.

Je ne puis approuver qu'on se serve de la Tisane commune pour faire presque toutes les Tisanes composées ; car une eau chargée du mucilage de l'Orge & de la Réglisse, ne peut se charger aussi abondamment du suc des Racines, Bois, Fleurs, ou Feuilles avec lesquelles on fait les Tisanes composées. Je dis plus ; je pense que le mucilage de l'Orge, bride l'action des Plantes, &c. avec lesquelles on fait ces Tisanes. Par exemple, le mucilage de l'Orge qui est dans la Tisane commune, diminue nécessairement l'effet des Plantes, dont est faite la Tisane vulnéraire. Ainsi, je pense qu'il vaudroit mieux se servir d'eau simple, pour faire ces Tisanes composées. C'est la méthode des grands Médecins & des excellens Apoticaires.

Vous serez encore bien plus surpris, Messieurs, quand vous verrez que ces Tisanes composées, & faites avec la Tisane commune, sont ensuite employées au lieu d'eau, pour faire des Apozêmes, des Potions purgatives, &c. de maniére que pour faire certains Apozêmes, il faut : 1°. faire la Tisane commune : 2°. faire avec celle-là une Tisane composée : 3°. se servir de cette Tisane composée, pour faire une troisiéme espéce de Tisane, qu'on appelle Apozême ou Décoction.

Cette Observation prouve évidemment que ces Formules ne sont pas plus simples ni plus faciles dans l'exécution que celles qui étoient auparavant en usage ; c'est-à-dire, celles dans lesquelles on se servoit d'eau simple pour faire les Tisanes composées, les Apozêmes, &c.

Il est encore certain que ces nouvelles Formules sont moins utiles, & qu'elles remplissent moins parfaitement les vues du Médecin. Car, quand il ordonne une Tisane composée, ou bien un Apozême, il compte & desire que l'eau soit aussi chargée qu'elle peut l'être, du suc des Plantes qu'il a ordonné pour la Tisane, ou pour l'Apozême. Or, une eau qui est chargée du mucilage de l'Orge & de la Réglisse, est bien moins en état de tirer le suc des Plantes, que l'eau simple. Ainsi, ces Formules ne remplissent pas les vues du Médecin, & sont moins utiles aux Malades. Elles sont donc

moins ſimples, moins faciles dans l'éxécution, & moins utiles que les anciennes. Pourquoi donc défendre ces derniéres, & en établir de nouvelles?

Entrons dans le détail de l'utilité & de l'efficacité de ces Formules. Et pour vous en donner une idée, je vous rapporterai ſeulement une ou deux Formules des principaux articles.

Vous trouverez, Meſſieurs, pag. 21. un Apozême qualifié du nom d'amer. Ce n'eſt autre choſe que la Tiſane de Lapatum, décrite pag. 5. avec cette ſeule différence, qu'on en retranche la Régliſſe, & qu'on fait amortir dans trois pintes de la décoction de la Racine de Lapatum, une ſeule poignée de Bourache & autant de Chicorée. Trouvez-vous, Meſſieurs, que cette petite quantité de ces plantes, réponde à l'idée qu'on en veut donner par le Titre!

Jettez les yeux ſur l'Apozême béchique. Vous le trouverez, fait avec la racine de Guimauve, de Polypode, de grande Conſoude, la Régliſſe & les fleurs de Coquelico; le tout infuſé pendant quelques heures, & enſuite bouilli légérement dans la Tiſane pectorale marquée pag. 7. laquelle eſt faite avec la Tiſane commune où entrent l'Orge & la Régliſſe, auxquelles on ajoûte les Figues ſéches, la racine de Guimauve, les fleurs de Coquelicot, & de Tuſſillage, & la racine d'Enula Campana. Quel monſtrueux aſſemblage! Cet Apozême eſt-il plus ſimple, plus facile à exécuter, plus utile, & plus efficace que celui qu'ordonneroit un Médecin d'Hôpital, en faiſant bouillir ſimplement quelques-unes de ces drogues dans de l'eau ſimple?

Je ne vous reparlerai pas, Meſſieurs, des Apozêmes fébrifuges; car je vous ai fait connoître que je les croyois très-nuiſibles & très-préjudiciables dans une infinité d'occaſions: & que les cas où ils pouvoient convenir, étoient rares. Je paſſerai donc à l'article des Emulſions.

On en preſcrit une, pag. 27. à laquelle on donne le nom d'aſtringente, c'eſt-à-dire, qui eſt deſtinée aux Soldats attaqués de dévoiment. Toute ſon aſtriction conſiſte cependant en douze grains de Cachou noyés dans une pinte d'Emulſion. Je demande aux Praticiens, ſi cette petite doſe de Cachou peut faire aucun effet; & ſi une pinte d'Emulſion n'eſt pas ſouvent plus capable d'augmenter un dévoiment, que cette doſe de Cachou ne peut l'arrêter: car il eſt certain que nous l'ordonnons ſouvent dans des doſes bien plus fortes, ſans qu'il faſſe d'effet ſenſible.

Il eſt donc certain que cette Formule ne remplira pas les vues d'un Médecin qui veut arrêter un dévoiment, & qu'elle ne ſera d'aucune utilité au Malade. Or, une Formule qui ne remplit pas les vûes du Médecin, & qui ne peut faire un effet ſalutaire, doit être regardée comme une Ordonnance préjudiciable: puiſqu'elle

empêche

empêche qu'on n'en mette d'autres en uſage, qui pourroient être efficaces & ſalutaires.

Dans l'article ſuivant, on donne des Formules pour les Juleps. Jettez les yeux ſur celui qui eſt deſtiné pour les Dyſenteries. Vous trouverez la Tiſane aſtringente ; le Diaſcordium ; la Confection d'Hyacinte ; le Sirop de Coins ou de Diacode ; quatre gouttes de Teinture de Cachou, & ſix gouttes anodines. Quelle compoſition pour un Hôpital ! Croyez-vous, Meſſieurs, qu'un demi gros de Diaſcordium tout ſimple, & quelques gouttes anodines de plus, le tout délayé dans trois ou quatre cueillerées de Tiſane commune, ne feroit pas tout auſſi bien que ce Julep ? A quoi ſervent toutes les autres Drogues, puiſque le bon effet que peut produire toute cette compoſition, dépend uniquement du Diaſcordium & des gouttes anodines ? Les quatre gouttes de teinture de Cachou peuvent-elles produire aucun effet ? Mettons-les dans une cuillére d'argent: poſons-là ſur un peu de feu pour faire évaporer l'Eau-de vie : il n'y reſtera pas la dixiéme partie d'un grain de Cachou. Or, je demande à MM. Geoffroy & Morand, ce que cette doſe peut faire. M. Geoffroy ne ſçait-il pas que la plûpart des Dames en prennent ſouvent par goût, ou en s'amuſant, cinquante fois plus, ſans en reſſentir le moindre effet, & ſans que cela les reſſerre ? Vous trouverez aſſez ſouvent, Meſſieurs, dans ces Formules, de ces infiniment petits riens, inutiles aux Malades, & embarraſſans pour un Apoticaire d'Hôpital, ils ne peuvent être utiles qu'aux Apoticaires des Villes, qui ſçavent les faire valoir.

Examinez la Potion Béchique & vulnéraire, pag. 34. Vous trouverez un aſſemblage ſans ordre, d'Huile, de Thériaque, de poudre, &c. & vous déciderez de la bonté & ſimplicité de cette Formule.

Vous trouverez encore dans la Potion pour le crachement de ſang, de ces infiniment petits riens. On y donne trois grains d'Alun dans ſix onces de liqueur pour deux Priſes. Ainſi, il y aura un grain & demi d'Alun pour chaque priſe. Or, vous ſçavez mieux que moi, Meſſieurs, que la moindre doſe d'Alun dans les crachemens de ſang, eſt de dix-huit grains : & qu'on en donne ſouvent un demi-gros à chaque priſe, qu'on réïtére trois ou quatre fois par jour. Que peut donc faire un grain & demi ?

Tout le reſte de la Potion n'eſt qu'un aſſemblage de drogues, incapables de produire des effets marqués. L'ordonnance arbitraire d'un Médecin qui ordonneroit trois ou quatre fois par jour un ſcrupule d'Alun en pilule, ou qui feroit prendre à ſon Malade trois ou quatre fois par jour, huit ou dix gouttes d'eau de Rabel dans un verre de Tiſane commune, ſeroit bien plus ſimple, beaucoup

plus salutaire, & plus aisée à exécuter, que la Formule de ces Messieurs.

La Potion pour la Dysenterie, page 37, est encore un fatras de Drogues inutiles. On feroit une Potion plus simple, plus facile à exécuter, & beaucoup plus efficace, en mêlant six grains d'Hypécacuanha, & autant de gouttes anodines, dans deux scrupules de Thériaque : le tout délayé, si l'on veut, dans huit onces de liqueur, qu'on partageroit en quatre prises, ou que l'on donneroit par cueillerées, selon que M. le Médecin le jugeroit à propos.

Lisez, Messieurs, la Potion Anti-vermineuse, page 39 ; & examinez non-seulement tout l'assemblage des Drogues qui la composent : mais aussi ce que peuvent faire six gouttes d'Esprit-de-vitriol dans six onces d'infusions améres ; le Diascordium, la poudre de Tanaisie, &c.

Vous sçavez, Messieurs, qu'un Médecin ne peut pas toujours sçavoir la veille, si son Malade sera le lendemain en état d'être purgé ; & par conséquent qu'il ne peut ordonner la Médecine. Cependant, selon la Formule de MM. Geoffroy & Morand, l'infusion de Sené & de Sel apéritif amer, qui doit faire la base de toutes les Potions purgatives doit durer pendant six heures. Cela posé, il suit, ou que le Médecin qui trouvera le matin plusieurs Malades en état d'être purgés, ne le pourra pas, puisque les Drogues principales doivent infuser pendant six heures ; ou que l'Apoticaire sera obligé de préparer la veille une grande quantité d'Infusions purgatives, souvent inutiles. Peut-on faire une pareille Formule pour des Hôpitaux, où il peut arriver souvent que le Médecin soit obligé d'ordonner sur le champ, vingt, trente & quarante médecines ? Car si l'Apoticaire ne les a pas préparées, le Médecin ne pourra purger ces Malades. D'un autre côté, si l'Apoticaire prépare la veille, une si grande quantité de Médecine en cas de besoin, il sera souvent obligé de les jetter. Cette dépense n'est-elle pas inutile & onéreuse ? La Formule arbitraire du Médecin qui ordonneroit qu'on fît bouillir sur le champ les mêmes Drogues dans de l'eau simple, sans les faire infuser six heures, ne seroit-elle pas aussi efficace, plus simple & plus facile à éxécuter ?

Vous serez étonnés, Messieurs, quand vous ferez attention à la Potion purgative avec le Catholicon, page 42. Elle est composée avec quatre onces d'Infusion purgative, qui est elle-même composée avec la Tisane commune, à laquelle on ajoûte sçavamment une once de Tisane astringente, composée aussi avec la Tisane commune. Ensuite, on y fait fondre la Manne ; on y délaie le Catholicon double, &c. Or, je demande :

1°. De quelle utilité peut être une once de Tisane astringente

avec tous ces Purgatifs ? D'autant que l'aſtriction de cette Tiſane eſt fort légére, & ne vient que d'un peu de Roſes rouges de Provins, bouillies dans la Tiſane commune.

2°. Je demande pourquoi on ſe ſert d'une infuſion de Sené pour la baſe de cette Potion ? Car cette infuſion ne convient pas dans les dévoimens. L'Ordonnance arbitraire d'un Médecin d'Hôpital, qui, dans un dévoiment, preſcrit ſimplement une Potion faite avec le Catholicon, de la Manne, & quelquefois un peu de Sel dans de l'eau, n'eſt-elle pas plus ſimple, plus utile, & plus facile à éxécuter, que l'aſſemblage ſingulier des Drogues qui compoſent cette Formule ?

MM. Morand & Geoffroy ajoûtent à la fin de l'Ordonnance, que, dans le cas de Dyſenterie, on y mêlera depuis ſix juſqu'à vingt grains d'Hypécacuanha.

Si ces MM. étoient des Médecins Praticiens, ils ſçauroient que les Purgatifs rendent l'effet de l'Hypécacuanha, plus prompt ; & que ſur trente Malades qui avaleront ce mêlange, il y en aura plus de vingt-cinq qui vomiront avant trois quarts-d'heure & la Potion, & l'Hypécacuanha ; de maniere que ces Malades ne ſeront pas purgés par en bas ; ou du moins très-imparfaitement. Je demande donc à ces Meſſieurs, quel effet ils veulent produire par cette Formule ? S'ils ne veulent que purger, par en bas, il faut retrancher l'Hypécacuanha ; s'ils ne veulent que faire vomir, ils n'ont qu'à donner l'Hypécacuanha tout ſeul. Car il eſt inutile de le mettre dans une Potion qui eſt aſſez chére : puiſqu'elle ſera vomie preſque ſur le champ. S'ils veulent faire vomir, & purger tout enſemble, il faut s'y prendre tout différemment. Pour remplir ſûrement cette vûe, il faut faire avaler au Malade la doſe convenable d'Hypécacuanha en poudre fine, & délayée dans quelque liqueur ; & s'ils veulent que le vomiſſement vienne promptement, il n'y a qu'à délaier l'Hypécacuanha dans du vin, ou dans quelque liqueur un peu animée. Si deux ou trois heures après que le Malade aura pris l'Hypécacuanha, c'eſt-à-dire, lorſqu'il n'a plus d'envie de vomir, on trouve qu'il n'a pas été purgé par en bas : pour lors on placera un Purgatif convenable. On ſera ſûr par cette conduite ſimple, de remplir parfaitement le projet qu'on avoit de faire vomir & de purger convenablement ; & les Malades recevront tout le ſoulagement qu'on peut leur procurer ; mais ils ne tireront de la Formule de ces Meſſieurs qu'un bénéfice très-imparfait, ſuppoſé qu'elle en procure. Ajoûtons à cela la dépenſe abſolument inutile dans laquelle ils jettent les Entrepreneurs, & vous conviendrez, Meſſieurs, que cette Formule doit être bannie des Hôpitaux, puiſqu'elle eſt moins utile, & plus coûteuſe.

Les Eaux de Caſſes marquées page 43, ne peuvent pas être d'un

usage journalier dans les Hôpitaux, par rapport à la cherté actuelle de ce Remède. Voilà un des inconvéniens de faire des Formules uniformes & invariables pour des Hôpitaux. C'est le prix considérable où monte souvent une Drogue, laquelle n'est pas ordinairement fort chére.

La Potion purgative contre le Scorbut, n'est qu'un amas de Drogues assez composées, & fort mal arrangées.

Dans ce Formulaire invariable, & dans lequel on ne peut faire d'innovation, nous ne trouvons que deux sortes de Lavemens purgatifs. L'un est trop foible pour des Soldats qui sont échauffés, & fort resserrés : puisqu'il n'est rendu purgatif, qu'avec trois onces de Miel, & deux gros de Sel d'Epson. L'autre est trop violent ; puisqu'il est composé avec le Vin émétique, le Séné, l'Hiéra-picra, &c. Il ne peut convenir que dans les affections comateuses ; de sorte qu'il n'y en a point pour l'usage ordinaire.

Ces Messieurs prescrivent une poudre pectorale, qu'on doit garder pour le besoin, dans laquelle ils mettent des Amandes. Ont-ils oublié que les Amandes rancissent, quand cette poudre est un peu gardée ; & que pour lors cette poudre ne peut produire qu'un mauvais effet ?

Si vous voulez voir encore des infiniment petits riens, lisez la Poudre absorbante, page 65 ; vous y trouverez deux grains de Safran de Mars pour une dose. Si elle étoit prescrite pour des Enfans, ou pour des Dames, dont l'estomac est délicat & sensible, je ne ferois peut-être pas de représentation : mais pour des Soldats, ausquels on ne prescrit pour l'ordinaire ce Remède, que lorsqu'ils ont des obstructions qui sont toujours très-invétérées & très-considérables ; parce qu'ils n'en avertissent pas dès le commencement, je ne puis concevoir quel effet on en peut attendre.

Je ne vous parlerai point des Opiats fébrifuges, simples purgatifs ; car je vous ai marqué ce que j'en pensois ; mais je vous prierai de jetter les yeux sur la Formule de l'Opiate astringente, pag. 71. Elle est destinée pour arrêter les dévoimens ; cependant ils y font entrer l'Alun calciné, qui selon eux est un caustique ; car dans l'état des Drogues dont ils veulent que les Pharmacies soient fournies, ils mettent, à la page 26, l'Alun calciné au nombre des caustiques. Comment peut-on ordonner à doses à peu près égales un remède qu'on regarde comme caustique, & un autre qu'on regarde comme un corps purement salin, & vouloir obliger des Médecins à mettre en usage dans les dévoimens & les Dysenteries un tel remède ? Et comment peut-on conseiller un remède si contraire aux espéces de maladies ausquelles on le destine ?

Ces MM. ne font nulle différence dans leurs Formules de l'Alun

ſimple ou naturel, qu'ils ont mis au rang des Sels dans l'état des Drogues, d'avec l'Alun calciné qu'ils ont mis au rang des cauſtiques, dans le même état ; car la doſe à laquelle ils ordonnent l'un & l'autre, eſt à peu-près la même : En effet, la doſe des pilules d'Alun étant de deux grains, il n'y aura tout au plus qu'un demi grain d'Alun pour chaque priſe.

Peut-on faire des fautes auſſi groſſiéres & auſſi contraires à l'eſpéce des Maladies qu'on veut combattre.

La doſe d'Alun que ces Meſſieurs preſcrivent dans leurs Pilules aſtringentes, page 75, n'eſt pas plus forte ; ainſi, il paroît qu'ils ſont décidés à empêcher qu'on donne l'Alun à de plus fortes doſes. Or, comme je ſuis perſuadé que l'Alun donné aux doſes que ces Meſſieurs preſcrivent, ne peut produire aucun effet dans les Hémorragies, je penſe qu'il faut retrancher ces ſortes de Formules, qui ne peuvent contribuer au rétabliſſement de la ſanté des Malades, & qui empêchent qu'on emploie ce Rémede dans des doſes convenables & ſalutaires.

Les doſes des remédes ne peuvent être décidées que par l'expérience. Celle de ces Meſſieurs doit-elle prévaloir ſur celle d'un grand nombre de Médecins : & ont-ils raiſon de vouloir y aſſujetir les Médecins des Hôpitaux ? Mon Pere, qui eſt un des Médecins qui ait mis l'Alun le plus ſouvent en uſage, & qui a, pour ainſi dire, reſſuſcité ce Reméde oublié, l'ordonnoit pour l'ordinaire à un demi-gros, & à dix-huit grains au moins aux perſonnes délicates. Il en faiſoit prendre trois ou quatre fois par jour, & avec un grand ſuccès. On n'a qu'à lire ſon Traité ſur les Pertes de ſang. Meſſieurs les Médecins qui dans leur jeuneſſe ont bien voulu faire l'honneur à mon Pere de l'aider dans une Pratique qui étoit ſouvent trop nombreuſe ; ces Médecins ont toujours ordonné l'Alun avec ſuccès dans les mêmes doſes.

J'éprouve tous les jours, que ce Reméde donné dans ces doſes, produit des effets ſalutaires. Je ne les ai jamais vu cauſer aucun mauvais effet. Tous les Médecins Praticiens l'ordonnent à des doſes infiniment plus fortes que celles de ces Meſſieurs. D'où vient donc qu'ils décident ſi ſouverainement ſur les doſes de ce Reméde dans leur Formulaire, auquel les Médecins des Hôpitaux ſont aſſujetis ? Leur foible expérience peut-elle être comparée à celle de mon Pere, à celle de tant de Praticiens, & à la mienne ? Oſeront-ils bien mettre publiquement en parallele leur expérience avec celle de tant de Médecins conſommés dans la Pratique ? Ne s'y ſeroient-ils pas conformés, s'ils étoient moins prévenus en leur faveur ; ou du moins n'auroient-ils pas laiſſé les Médecins des Hôpitaux, maîtres de donner ce Reméde, ou ſelon les doſes des Praticiens, ou ſelon celles qu'ils

auroient pu prefcrire ? Quelle raifon détermine Meffieurs MORAND & GEOFFROY a ordonner ce Reméde à des dofes fi différentes de celles que l'ordonnent tant de Médecins ? Par quel droit prétendent-ils affujetir les Médecins des Hôpitaux à ne fe fervir de ce Reméde, que dans les dofes qu'ils prefcrivent ; & fur quel fondement prétendent ils les empêcher de fuivre la Pratique de tant de Médecins d'une fi grande réputation, pour les foumettre à la leur ? Car il faut toujours fe fouvenir que le Formulaire de ces Meffieurs n'eft pas dans l'ordre des autres, dont les Auteurs propofent modeftement leurs idées & leurs Formules, fans prétendre y affujetir perfonne. Dans celui-ci, ces Meffieurs parlent en maîtres ; » ils décident fouverai- » nement de la Pratique des Médecins. Ils veulent la fixer, & qu'ils » fuivent leurs Formules, fans y faire d'innovation «.

Rien n'eft plus contraire au progrès de la Médecine, que les Formules des demi-Médecins, qui toujours incertains & tremblans, faute d'avoir affez de lumieres & d'expérience, prefcrivent les Remédes dans des dofes trop foibles pour qu'ils puiffent faire aucun effet. Ils font pour l'ordinaire fuivis par les jeunes Médecins, qui, ne pouvant pas encore être bien au fait de la force & de la vertu des Remédes, ne les mettent en ufage que dans les mêmes petites dofes. Le peu de fuccès qu'ont ces Remédes, les leur fait abandonner ; & on perd ainfi infenfiblement l'ufage de plufieurs Remédes excellens & très-efficaces ; parce qu'on ne les donne pas dans des dofes convénables.

Je penfe donc, Meffieurs, que toutes les Formules que M M. GEOFFROY & MORAND ont prefcrites pour les Hémorragies, & pour lefquelles l'Alun eft fi falutaire ; je penfe, dis-je, que toutes ces Formules doivent être bannies des Hôpitaux-Militaires ; parce qu'elles ne peuvent produire aucun effet falutaire ; & qu'elles ne peuvent avoir aucun fuccès, par rapport à la petiteffe finguliere des dofes de l'Alun.

Je vous ai déja repréfenté que je croyois les Pilules Anti-dyfentériques de ces Meffieurs, marquées dans la même page, très-dangereufes ; ainfi je ne vous en parlerai pas davantage.

Je bornerai ici, Meffieurs, mes Obfervations fur les Formules de MM. GEOFFROY & MORAND : quoi qu'il y en ait encore beaucoup à faire. Car je crois qu'il eft fort inutile de vous ennuyer par de plus longs détails. Mais je ne puis me refufer de vous repréfenter que ces MM. qui s'établiffent les Maîtres de la pratique des Médecins, ne paroiffent pas avoir aucune connoiffance de la maniere dont agiffent les Remédes. Car, par exemple, ils mêlent confufément enfemble les drogues pectorales convénables dans les cas où il faut adoucir & embarraffer une humeur trop faline & trop fondue ; avec les drogues pectorales qui font deftinées à divifer &

rendre plus fluides, les liqueurs trop grossieres, engorgées dans les glandes du Poûmon, & de la Trachée-artère. Ils confondent les Diurétiques froids, qui provoquent les urines en épaississant les liqueurs ; avec les Diurétiques chauds, qui agissent en divisant les liqueurs trop épaissies, & en ouvrant des passages à la sérosité qui étoit renfermée dans leur sein. Ils ne distinguent pas les Astringens qui calment les dévoimens, en adoucissant les humeurs trop salines ; d'avec ceux qui agissent sur les fibres mêmes : qui les resserrent : qui y portent une astriction convenable, & redonnent aux fibres trop relâchées, le ton & le ressort qu'elles avoient perdu Ils ne distinguent pas les astringens si utiles dans les Hémorragies, qui agissent en épaississant les liqueurs, d'avec ceux qui n'agissent que sur les parties solides. Enfin, Messieurs, je ne trouve pas dans le Formulaire de MM. GEOFFROY & MORAND, des Formules faites avec des Médicamens choisis pour les maladies, selon les différentes causes dont elles dépendent. Car, comme je l'ai dit, une toux causée par la salure de l'humeur, demande d'autres Remédes, que celle qui dépend de l'épaississement des liqueurs, & de leur engorgement dans les glandes. Or, lorsqu'on avance que les Médecins des Hôpitaux sont si peu instruits. » Qu'il y a un danger évident pour la santé des Soldats, que leurs ordonnances » soient arbitraires ; « lorsqu'on prétend fixer leur pratique, & les assujettir à suivre les Formules qu'on leur prescrit, sans y faire d'innovation ; pour lors il faut faire des Formules pour tous les cas, & même marquer à la fin de chacune : *Formule pour telle maladie dépendante d'une telle cause* ; car sans cette précaution, des Médecins aussi ignorans qu'on suppose être les Médecins des Hôpitaux, pourroient s'y méprendre. Il faut toujours les guider : & on ne peut y avoir trop d'attention ; sur tout quand on veut qu'ils ne s'écartent pas des règles qu'on leur prescrit.

Dès que MM. MORAND & GEOFFROY auront fait de bonnes Formules, selon le plan que nous leur marquons, nous consentirons que leurs Formules fixent la pratique des Médecins des Hôpitaux, & nous les reconnoîtrons pour de grands Praticiens en Médecine ; mais jusqu'à ce qu'ils ayent mis cet Ouvrage au jour, nous ne pourrons reconnoître M. GEOFFROY, que comme un très-excellent Apoticaire, & M. MORAND que comme un très-grand Chirurgien ; incapables cependant tous les deux de faire des Formules qui doivent fixer la pratique des Médecins.

Je persiste donc à penser, que les Formules que ces Messieurs viennent de donner pour les Hôpitaux-Militaires, ne sont pas seulement très-défectueuses ; mais qu'il y en a beaucoup de très-dangéreuses dans plusieurs circonstances, comme je vous l'ai exposé ; & que,

par une ſuite néceſſaire, » la vie des Soldats ſera dans un danger » évident, ſi ces Formules avoient lieu dans les Hôpitaux-Militaires.

C'eſt à vous, Meſſieurs, à décider. Je me ſoumettrai à vos Décrets avec tout le reſpect qu'on doit avoir pour tous ceux qui émanent d'une Faculté auſſi célébre & auſſi éclairée que la Vôtre.

A Verſailles ce 8. *Février* 1748.

Signé, HELVETIUS.

De l'Imprimerie de G. F. QUILLAU, Imprimeur de la Faculté de Médecine de Paris, à l'Annonciation 1748.

Approbatio MM. in Saluberrimâ Facultate Parisiensi Doctorum-Regentium.

JUSSU Saluberrimæ Facultatis legimus Dissertationes aliquot quas D. HELVETIUS, Regi à Sanctioribus Consiliis, Primarius Reginæ Medicus, Inspector Generalis Nosocomiorum Militarium in Belgiâ, è Regiâ Scientiarum Academiâ, & Saluberrimæ Facultatis Parisiensis Doctor-Regens meritissimus, &c. scripsit in librum cui titulus est, *Formules de Pharmacie pour les Hôpitaux-Militaires du Royaume.* Et collatis sententiis, uno ore confessi sumus jure ac meritò censurâ ibidem notari tum librum, tum libri scriptores, quippe qui multiplici nomine peccaverint.

1°. Quòd sibi assumant Formulas conficere quæ ad morbos singulos faciant, cùm apud illos neque jus, neque norma sit talia docendi, neque illis suppetat ea Medicinæ peritia, quæ ad opus tantum necessaria sit.

2°. Quòd audeant Formulas illas Medicis omnibus qui Nosocomiis Militaribus præsunt, obtrudere, ceu leges certas & irrevocabiles, quasi vellent tyrannidem imperiosam exercere in artem omnium liberrimam.

3°. Quòd in illis Formulis errores adsint & sphalmata plurima, quæ damno forent ægrotantibus militibus.

4°. Quòd inter Formulas plurimæ sint inutiles & noxiæ, pleræque ex numerosioribus medicaminibus conflatæ, uno verbo omnes ad pompam & ostentationem comparatæ; quæ in Pharmacopolarum commodum cederent quidem, sed quæ redundarent in detrimentum grave fisci regii, & tantò gravius, quòd indè nulla utilitas rei publicæ accederet. Quocircà censemus dissertationes illas su-

prà memoratas dignas eſſe quæ typis mandentur, utpotè quæ tuendæ ordinis noſtri dignitati, & quod pluris intereſt, Noſocomiorum Militarium diſciplinæ conducere videantur.

Actum in Scholis Medicis, die ſexto menſis Martii 1748. *Signés* ASTRUC, BOYER, MALOUIN, BELLOT, PAYEN, DE RABOURS, T. BARON, VERDELHAN.

Saluberrimæ Facultatis Pariſienſis Decretum.

ANNO Domini ſupra milleſimum ſeptingenteſimo quadrageſimo octavo, die verò Sabbati ſexto menſis Martii, convocati, per juramentum, in Scholas ſuperiores horâ decimâ matutinâ, poſt Sacrum, ſinguli Doctores, auditâ primùm relatione clariſſimorum Virorum, qui delegati fuerant ad examinandas Diſſertationes aliquot, quas ad Facultatem unà cum Epiſtolâ miſerat Illuſtriſſimus Collega noſter D. HELVETIUS, Regi à Sanctioribus Conſiliis, Reginæ Archiater, &c. ſuper librum, cui titulus eſt, *Formules de Pharmacie pour les Hôpitaux-Militaires du Roy*, re dein miſſâ in deliberationem, collectiſque ſuffragiis, probaverunt omnes relationem à clariſſimis delegatis factam, cenſueruntque digniſſimam, quæ cum ſupra laudatis Diſſertationibus, typis mandetur. Et ſic unâ cum omnibus concluſit J. B. T. MARTINENQ, Saluberrimæ Facultatis Pariſienſis Decanus.

Approbation des Docteurs-Regens de la Faculté de Médecine de Paris.

NOus avons lû par l'ordre de la Faculté plusieurs Dissertations composées par M. HELVETIUS, Conseiller d'Etat, Premier Médecin de la Reine, Inspecteur Général des Hôpitaux Militaires de Flandres, de l'Académie Royale des Sciences, & Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris, au sujet d'un Livre intitulé *Formules de Pharmacie pour les Hôpitaux Militaires du Roy, &c.* & après un mûr examen, sommes convenus unanimement, que la critique, tant du Livre que de ses Auteurs, est très-raisonnable & très-judicieuse, parce que leur conduite est très-répréhensible en plusieurs points.

1°. En ce qu'ils s'arrogent le droit de dresser des Formules pour toutes les Maladies, sans avoir aucun titre qui les autorise à donner de pareilles Leçons, & que d'ailleurs ils n'ont pas les connoissances de Médecine nécessaires pour réussir dans une entreprise de cette importance.

2°. En ce qu'ils ont la témérité de prendre le ton de Législateurs en Médecine, & d'assujettir tous les Médecins des Hôpitaux-Militaires à se conformer à leurs Formules, dont ils voudroient faire des Loix fixes & irrévocables, comme s'ils avoient dessein d'établir un despotisme absolu dans le plus libre de tous les Arts.

3°. En ce que ces Formules contiennent un très-grand nombre d'erreurs & de fautes grossieres, qui rendroient leur usage très-préjudiciable aux Soldats malades.

4°. En ce que plusieurs de ces Formules sont inutiles, que d'autres doivent avoir nécessairement un effet nuisible, que la plûpart sont trop chargées de Drogues, qu'en un mot on ne découvre dans tous ces différens mélanges qu'un faste & qu'une ostentation affectée ; ce qui tourneroit à la verité au profit des Entrepreneurs, mais qui jetteroit en même temps le Roy dans une dépense considérable & d'autant plus à charge à ses finances, qu'elle seroit en pure perte. C'est pourquoi nous estimons que ces Dissertations méritent d'être imprimées, attendu qu'elles nous paroissent propres à soutenir la dignité & les droits des Médecins, & ce qui est un objet bien plus

important à maintenir le bon ordre & la discipline dans les Hôpitaux - Militaires.

Fait aux Ecoles de Médecine le 6 Mars 1748. ASTRUC, BOYER, MALOUIN, BELLOT, PAYEN, DE RABOURS, T. BARON, VERDELHAN.

Décret de la Faculté de Médecine de Paris.

L'AN de Notre Seigneur mil sept cens quarante-huit, le Samedi 6 Mars, à dix heures du matin, après la Messe, les Docteurs de la Faculté de Médecine de Paris, ayant été, suivant l'usage, convoqués dans les Ecoles Supérieures, pour déliberer sur plusieurs affaires importantes, après avoir entendu le rapport qu'ont fait Messieurs les Députés de la Faculté, nommés pour examiner la Lettre & les Dissertations envoyées à la Faculté par M. HELVETIUS, Conseiller d'Etat, Premier Médecin de la Reine, &c. à l'occasion de certaines *Formules de Pharmacie faites pour les Hôpitaux Militaires*, la chose mise en déliberation, & après avoir pris les suffrages de chaque Docteur, tous ont approuvé unanimement le rapport fait par Messieurs les Députés, & l'ont jugé très - digne d'être imprimé avec les Réflexions en question; surquoi du consentement unanime de la Faculté, le Doyen a conclu & Signé. J. B. T. MARTINENQ, Doyen.